

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 23 septembre 2025 à 14H00
Séance n°8

- Sur 38 membres,

Etaient présents ou représentés les 31 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Stéphane AZOULAY
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Marc DALLOZ
Mme Claudine BATAZZI

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. William TATINIAN
M. Serge MILAN
M. Didier FORCIOLI

Collège des BIATSS

M. Erwan PHILIPPE
Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Etudiants

M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA

Personnalités Qualifiées

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

Représentants des Etablissements Composantes

Représentants des Etablissements associés

Mme Élise TOSI, SKEMA

Représentant du CHU de Nice

2

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

Mme Cécile AYERBE à Mme Barbara MEAZZI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN à M. Luc PRONZATO
Mme Muriel BILLEREY à Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. Alain AVENA, Villa ARSON à M. Marc DALLOZ
M. Rodolphe BOURRET, CHUN à M. Stéphane AZOULAY
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Marc DALLOZ
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD à Mme Barbara MEAZZI
Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco à M. Stéphane AZOULAY
Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM à Mme Maureen CLERC, INRIA
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS à Mme Maureen CLERC, INRIA
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 7 membres suivants

M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Jean ZIEGER, PNSD
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
Mme Alicia TEIXEIRA ALVES

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Flavio CONTAT

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, VP RH
Mme Pauline ROBINEAU, DRH
M. Boualem ALIOUAT, IUT
M. Pascal CREMOUX, DEF
M. Franck BRILLET, INSPE
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

PREAMBULE

M. Jeanick BRISSWALTER rappelle que l'université fête ses 60 ans en 2025. Le nombre de candidatures a progressé en cette rentrée; les disciplines en tension sur Parcoursup sont en licence, la santé, la psychologie, le droit et le STAPS. En master, les mentions les plus demandées sont les métiers de l'enseignement, la psychologie, le droit privé et la gestion des ressources humaines.

3 La mise en œuvre du passeport étudiant permettra de mieux accueillir les étudiants de première année. Par ailleurs, le département de pharmacie a été ouvert et a accueilli sa première promotion de 42 étudiants.

Enfin, deux nouveaux masters ont été ouverts :

- Master « Information et Médiation Scientifique et Technique », avec un parcours JET « Journalisme Environnemental et de la Transition »,
- Master « Humanités et Industries Créatives » avec un parcours P2I « Pratiques Immersives et Interactives ».

1) VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2025

M. Luc PRONZATO voudrait que sa demande de présentation de résultats sur l'innovation *hub ageing and well-being* figure au procès-verbal; le président y avait d'ailleurs répondu favorablement. Par ailleurs, le résultat du vote sur l'école ISART est erroné : il avait noté 17 voix favorables, 5 défavorables et 2 abstentions et non un vote favorable à l'unanimité.

Sous réserve des modifications sollicitées en séance, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 juillet 2025 est approuvé à la majorité des voix, 29 voix favorables et 1 abstention.

I - QUESTION RESSOURCES HUMAINES

2) VALIDATION DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, Vice-présidente Ressources Humaines

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE rappelle que le processus prévoit une vérification des demandes par la DRH, puis un arbitrage fonction des fiches de postes et des besoins des composantes.

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur la volumétrie. 15 demandes de PRAG ou PRCE ont été reçues. 7 n'étaient pas recevables, soit pour des raisons techniques, soit parce qu'elles étaient prématurées au regard de la feuille de route. Dans tous les cas un accompagnement a été possible pour toutes les demandes rejetées. Pour les autres, les arbitrages se sont appuyés sur la cohérence de la candidature avec l'offre de formation et la plus-value apportée par le recours à un enseignant du second degré.

M. Serge MILAN sollicite des précisions sur le classement mentionné en fin de fiche.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE explique qu'il correspond à la priorisation des demandes par les composantes.

Le même intervenant demande des explications sur la ligne 11 «droit à retour suite à un détachement».

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE indique qu'au-delà de deux ans, une personne détachée ne peut plus revenir sur un poste PRAG, ce qui libère le support.

M. Erwan PHILIPPE note qu'au total, trois postes sont perdus.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE corrige en indiquant qu'ils sont encore tous occupés et ont tous été re-fléchés.

M. Jeanick BRISSWALTER précise que le support n'est pas pourvu par un PRAG dans le cadre de cette campagne, mais qu'une personne a été recrutée.

M. Erwan PHILIPPE relève que pour qu'un PRAG l'occupe, il faudra attendre les mutations de 2026 ou les concours de 2027.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE complète que, dans l'intervalle, la transition est assurée.

M. Jeanick BRISSWALTER souligne que d'autres universités font des campagnes blanches, quand l'établissement n'est pas dans ce cas.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE explique, par ailleurs, que pour être éligible, il faut avoir le CAPES ou l'agrégation. Dans certaines composantes, tous n'ont pas ce profil et pourraient être recrutés en CDI.

Mme Barbara MEAZZI demande, pour le support 14, si c'est l'italien ou le portugais qui a été accepté.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE se souvient que l'italien n'est pas accepté; l'anglais l'a été.

M. Serge MILAN comprend qu'il serait possible de recruter en PRAG une personne n'ayant pas l'agrégation.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE le confirme. Les postes de PRAG occupés par des certifiés se nomment ESAS.

Un avis favorable du CSAE du 9 septembre 2025 a été rendu.

Un avis favorable du Conseil Académique du 23 septembre 2025 a été rendu.

La volumétrie de la campagne d'emploi des enseignants du second degré est approuvée à la majorité des voix, 27 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE déclare que la demande, pour le droit privé, a été arbitrée favorablement.

M. Jeanick BRISSWALTER complète que pour obtenir une promotion dans certaines disciplines, il faut proposer un poste à l'agrégation.

5

La demande d'un poste de professeur formulée au concours 49.2 (Concours National d'Agrégation) est approuvée à la majorité des voix, 29 voix favorables et 1 abstention.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE indique que le poste est très attendu; elle espère que la demande faite au ministère sera validée.

M. Serge MILAN s'enquiert de la différence entre un emploi contingenté et un poste standard.

M. Jeanick BRISSWALTER précise que l'accord du ministère est requis pour ouvrir un poste contingenté, même quand il y a déjà un support au sein de l'établissement. Ouvrir un poste à l'agrégation accroît les chances d'ouverture de poste dans une discipline contingentée.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE reprend que si l'agrégation est plus « prestigieuse », elle ne permet pas contrairement aux emplois contingentés de maîtriser le profil des candidats.

La demande d'un poste de professeur formulée sur motif 46.1 « emplois contingentés » est approuvée à la majorité des voix, 28 voix favorables et 2 abstentions.

II - QUESTION INSTITUTIONNELLE

3) SUPPRESSION DE L'IFR INSTITUT du TOURISME CÔTE D'AZUR (ITCA)

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Un avis favorable du CSAE du 9 septembre 2025 a été rendu.

M. Jeanick BRISSWALTER rappelle qu'il y a quelques années, l'université avait cherché à valoriser les recherches dans le domaine touristique en les regroupant dans un institut. Or la feuille de route n'a pas été respectée; à la place, le projet mené par l'institut a porté sur la formation et son financement supposait la création d'un institut universitaire dédié au tourisme, ce qui n'était pas souhaitable. 400000 euros ont dû être remboursés suite au non-achèvement du projet. L'IFR sera arrêté; en parallèle, un projet de chaire dédié au tourisme du territoire est en cours.

Il est demandé si l'origine du problème vient de la personne ou de la structuration, voire de la crise sanitaire.

M. Jeanick BRISSWALTER estime que la feuille de route était très claire : pour autant, elle n'a pas été suivie. Le thème du tourisme sera développé autrement.

La décision n'a aucune répercussion sur le plan des ressources humaines.

6

La suppression de l'IFR Tourisme Côte d'Azur (ITCA) est approuvée à la majorité des voix, 29 voix favorables et 1 abstention.

III - QUESTION PATRIMOINE

4) VALIDATION DU DOSSIER D'EXPERTISE DU CAMPUS SANTÉ

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY rappelle que le Conseil d'administration a déjà validé le dossier d'expertise pour les travaux du bâtiment T. Le campus sera à Saint-Jean-d'Angély; la surface sera divisée en deux emprises : une recevra une cité universitaire, l'autre accueillera le campus santé. Ce dernier regroupera des formations actuellement dispersées. La surface à construire est de 10000 m²; les consultations ont été lancées à l'été et le bâtiment devrait sortir de terre fin 2029 mi 2030.

M. Didier FORCIOLE s'étonne que les surfaces utiles brutes futures soient inférieures aux existantes, sauf coquille dans le dossier.

M. Stéphane AZOULAY explique que si le besoin définitif est de 10000 m², le financement actuel porte sur une surface de 7000 m²; un complément est recherché auprès des collectivités : la métropole et le département ont acté l'ajout de financements et la Région doit encore se prononcer.

M. Jeanick BRISSWALTER ajoute que le dossier doit mentionner le financement acquis.

Le même intervenant s'étonne d'avoir à se prononcer sur un projet dont le financement complet n'est pas assuré.

M. Stéphane AZOULAY en convient; la construction du dossier fait suite aux recommandations du rectorat. Il serait plus contraignant de développer le projet selon deux phases, sachant qu'une seule phase permet de laisser quelques étages sous forme brute pour les finir ensuite.

M. Jeanick BRISSWALTER ajoute que deux phases nécessiteraient la réalisation de deux études, sans compter les incertitudes quant à un prochain CPER. En revanche, une seule phase implique de présenter le projet en une seule fois. En outre, si ce dernier n'est pas déposé avant octobre, le CPER est perdu, de même que les financements acquis.

M. Didier FORCIOLI souhaite savoir si les L1 de médecine resteront à Pasteur.

M. Stéphane AZOULAY corrige qu'ils sont à Valrose; il n'est pas prévu de les intégrer au campus.

M. Serge MILAN demande si les chambres de la future résidence seront réservées aux étudiants en santé.

M. Stéphane AZOULAY précise qu'elles seront ouvertes à tous les étudiants indépendamment de leur étude avec les règles de priorité fixées par le CROUS.

M. Jeanick BRISSWALTER explique que l'université essaie toujours d'associer des logements aux campus.

Mme Maureen CLERC s'enquiert d'obligations.

M. Stéphane AZOULAY répond qu'en théorie, il faut libérer autant qu'il est construit. Pasteur ne respecte pas les ratios ministériels, le nombre d'étudiants ayant grandement augmenté depuis la création du campus. De plus, il faut proposer une réutilisation des surfaces, soit en les rendant à l'État, soit en les réaffectant à des activités de recherche par exemple.

M. Erwan PHILIPPE s'intéresse à la nouvelle BU.

M. Stéphane AZOULAY répond que plusieurs scénarios sont encore à l'étude.

M. Erwan PHILIPPE maintient qu'il est étonnant de ne pas préciser ce qui ne sera pas réalisé en l'absence de compléments de financements.

M. Stéphane AZOULAY explique que cette première phase permet de bloquer la première tranche de 38 millions; si au moment de débuter les travaux, il manque le complément, un réajustement aura lieu.

M. Marc DALLOZ ajoute que le dossier d'expertise ne témoigne pas d'un engagement de l'établissement; ce n'est qu'une pièce administrative.

M. Stéphane AZOULAY confirme que l'établissement n'est pas tenu pour les 10 millions manquants.

Selon M. Bernard ASSO, le rectorat sait qu'en adoptant cette approche, les collectivités se sentiront obligées de faire un effort supplémentaire.

Le dossier d'expertise du Campus Santé est approuvé à la majorité des voix, 26 voix favorables, 1 voix défavorable et 4 abstentions.

IV - QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

5) RÉVISION DE TARIF DES CERTIFICATS N° 1, 2 ET 3 DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE « DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO) & COMPLIANCE NUMÉRIQUE »

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation et Vie Universitaire

Avis favorable du Conseil académique du 23 septembre 2025

M. Pascal CREMOUX signale les erreurs suivantes :

- Plein tarif du certificat n° 1 ramené à 575 € (au lieu de 700 €)
- Plein tarif du certificat n° 2 porté à 975 € (au lieu de 700 €)
- Plein tarif du certificat n° 3 ramené à 675 € (au lieu de 700 €)

Les tarifs sont liés aux heures d'enseignement de chaque certificat.

8

M. Erwan PHILIPPE estime plus simple de rester sur un tarif moyen.

M. Pascal CREMOUX explique que les personnes suivant ces certificats n'ont pas nécessairement besoin de passer l'ensemble.

M. Jeanick BRISSWALTER juge préférable l'application d'un tarif fonction du coût réel.

La révision de tarif des certificats n° 1, 2 et 3 du Diplôme Universitaire « Délégué à la Protection des Données (DPO) & Compliance numérique » est approuvée à la majorité des voix, 27 voix favorables et 4 abstentions.

V - CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Jeanick BRISSWALTER résume que la convention avec Cannes porte sur le développement de formations consacrées au New Space et sur la mise en place d'une chaire. Il s'agit d'un renouvellement.

Mme Maureen CLERC suggère d'ajouter les organismes de recherche.

M. Jeanick BRISSWALTER en convient.

M. Luc PRONZATO regrette que seuls de grands principes soient mentionnés : il se représente difficilement les réalisations à en attendre.

M. Jeanick BRISSWALTER liste la construction d'un campus de 25 millions, la mise à disposition gratuite du Palais des festivals pour la cérémonie de remise de thèses, l'organisation conjointe du festival des sciences, etc. De nombreuses actions découlent de ces conventions; ces dernières permettent d'obtenir des subventions. Il convient de présenter un récapitulatif à la fin des conventions ou suite à chaque COPIL. La convention n'est qu'un cadre permettant à la collectivité d'aider l'université; cette dernière ne s'engage à rien.

Les conventions sont approuvées à la majorité des voix, 30 voix favorables et 1 abstention.

POINTS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION

Rentrée universitaire 2025-2026 (parcoursup, mon master et inscriptions)

M. Stéphane AZOULAY précise que les inscriptions sont loin d'être achevées : les données ne sont que partielles.

M. Pascal CREMOUX note que, pour l'heure, le nombre d'étudiants a augmenté. En 2024, les inscriptions en licence avaient connu une légère baisse, notamment à cause de la fin des licences professionnelles. En revanche, en BUT, les inscriptions avaient fortement progressé suite à l'ouverture de la 3^{ème} année aux DUT. En master, les données sont stables.

Il est demandé si, en licence, les capacités d'accueil sont utilisées à plein.

M. Pascal CREMOUX répond par la négative, avec de fortes différences d'une filière à l'autre.

M. Erwan PHILIPPE s'enquiert de l'évolution des effectifs du BUT 3 en informatique.

M. Boualem ALIOUAT convient d'une baisse des effectifs, au profit du BUT 2 notamment, du fait d'inquiétudes d'étudiants qui craignaient de perdre une année.

Il est demandé que la présentation des données consolidées mentionne le nombre de bacheliers.

M. Jeanick BRISSWALTER annonce que l'académie n'est pas touchée par leur baisse.

M. Pascal CREMOUX ajoute que les demandes ont globalement progressé d'environ 20 %. Une intervenante s'enquiert d'étudiants en provenance d'autres territoires.

M. Pascal CREMOUX les évoquera lors de la présentation des données consolidées.

Aucun sujet ne restant à délibérer, la séance est levée à 16 h 30
Dates du prochain Conseil d'administration : **27 novembre 2025**